



Association Les Papillons

Accueil extrascolaire

Petite enfance

TARIFS 2024-2025 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Concerne : Elèves des écoles enfantines

Revenu annuel déterminant		Prix à l'heure	Prix à l'heure ~ (-20%)	Prix à l'heure ~ (-30%)
De	À	Si 1 enfant en charge	Si 2 enfants en charge	Si 3 enfants et plus en charge
0.00	35'000.00	3.10	2.20	1.80
35'001.00	40'000.00	3.20	2.30	1.85
40'001.00	45'000.00	3.60	2.60	2.15
45'001.00	50'000.00	3.95	2.90	2.35
50'001.00	55'000.00	4.45	3.30	2.70
55'001.00	60'000.00	5.10	3.80	3.20
60'001.00	65'000.00	5.70	4.30	3.60
65'001.00	70'000.00	6.35	4.80	4.05
70'001.00	80'000.00	6.95	5.30	4.45
80'001.00	90'000.00	7.45	5.70	4.80
90'001.00	100'000.00	8.10	6.20	5.30
100'001.00	Et plus	8.70	6.70	5.70

Prix des repas : CHF 8.00

Cotisation annuelle / frais d'inscription :

CHF 50.00

Revenu déterminant : Revenus bruts (13^{ème} salaire compris) + pensions alimentaires reçues - pensions alimentaires versées + bourse d'études + allocations chômage, maladie ou accident + autres revenus à l'exception des allocations familiales cantonales.

Facturation : Les fréquentations de l'accueil extrascolaire sont facturées selon le contrat d'inscription. Vous recevez chaque mois une facture.



Association Les Papillons

Accueil extrascolaire

Petite enfance

Concerne : Elèves des écoles Primaires

Revenu annuel déterminant		Prix à l'heure	Prix à l'heure ~ (-20%)	Prix à l'heure ~ (-30%)
De	À	Si 1 enfant en charge	Si 2 enfants en charge	Si 3 enfants et plus en charge
0.00	35'000.00	4.40	3.50	3.10
35'001.00	40'000.00	4.50	3.60	3.15
40'001.00	45'000.00	4.90	3.90	3.45
45'001.00	50'000.00	5.25	4.20	3.65
50'001.00	55'000.00	5.75	4.60	4.00
55'001.00	60'000.00	6.40	5.10	4.50
60'001.00	65'000.00	7.00	5.60	4.90
65'001.00	70'000.00	7.65	6.10	5.35
70'001.00	80'000.00	8.25	6.60	5.75
80'001.00	90'000.00	8.75	7.00	6.10
90'001.00	100'000.00	9.40	7.50	6.60
100'001.00	Et plus	10.00	8.00	7.00

Prix des repas : CHF 10.00

Cotisation annuelle / frais d'inscription :

CHF 50.00

Revenu déterminant : Revenus bruts (13^{ème} salaire compris) + pensions alimentaires reçues - pensions alimentaires versées + bourse d'études + allocations chômage, maladie ou accident + autres revenus à l'exception des allocations familiales cantonales.

Facturation : Les fréquentations de l'accueil extrascolaire sont facturées selon le contrat d'inscription. Vous recevez chaque mois une facture.